

# Ordonnance Souveraine du 28 janvier 1886 promulguant la convention conclue le 10 décembre 1885 avec la Suisse relativement à l'extradition des malfaiteurs

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	28 janvier 1886
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 2 février 1886</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Contentieux et coopération judiciaire ; Mesures de sûreté et peines ; Droit des étrangers

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1886/01-28-L000774@1886.02.03>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Une convention pour assurer l'extradition réciproque des malfaiteurs entre Notre Principauté et la Suisse ayant été signée, le 10 décembre 1885, par Notre plénipotentiaire et celui du Conseil fédéral suisse, et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Paris le 26 janvier 1886, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 2 février 1886

<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/1886/Journal-1435>